



Perdrix rouge

© B. Descaves

Même s'il n'est pas effectué de suivi régulier des populations dans ce secteur, les observations sur le terrain montrent que la densité en perdrix rouge (*Alectoris rufa*) peut être considérée sur le site Natura 2000 de la combe des Cades comme très moyennement satisfaisante.

La perdrix rouge joue avec le chasseur et l'observateur. Elle « joue » également avec le fait qu'elle est certes une espèce gibier non « d'intérêt communautaire », mais est une espèce gibier patrimoniale, caractéristique des milieux agricoles diversifiés et indicatrice de leur évolution.

En d'autres termes, toute action visant à soutenir les activités agro-pastorales extensives favorisera les habitats de cette espèce emblématique. La perdrix rouge fait partie d'un ensemble à gérer collectivement et à partager. Dans de nombreux départements français, l'agriculture intensive a eu tendance à simplifier et détériorer les milieux : la perdrix rouge sauvage est devenue rare, ou a disparu.

Différents leviers d'action « chasse » permettraient de continuer à observer cet oiseau sur notre

territoire : conserver la souche de « perdreau du pays » en limitant au maximum voire en interdisant les lâchers ; raisonner les prélèvements (jours de chasse, seuil maximal de prélèvement) et les connaître (carnets de prélèvement, enquête interne au sein de la société, suivi de la reproduction) ; harmoniser les règles de gestion entre les sociétés du massif ; mettre en place des cultures faunistiques.

Dans le cadre du projet Natura 2000 combe des Cades, le maintien des espaces peu embroussaillés par un pâturage adapté, la gestion de certaines landes par girobroyage, ou encore le recours aux seuls amendements organiques, sont autant d'actions qui répondront aux objectifs traditionnels définis dans le DOCOB. Elles donneront aussi un « coup de pouce » à cet oiseau, qui, bien que connu, doit faire l'objet de toutes les attentions si l'on souhaite le conserver durablement.

Natura 2000 c'est aussi cela.

Arnaud Julien
Fédération départementale des chasseurs de la Lozère



D'autres sites
Natura 2000
depuis la combe
des Cades

© G. Grégoire

Edito

Avec le Parc national des Cévennes, nous sommes arrivés au terme de la dernière année de la première tranche de 3 ans mise en place pour réaliser les actions prévues au Docob du site Natura 2000 de la combe des Cades. Les objectifs des deux premières années ont tous été atteints à l'exception de la validation finale de la charte Natura 2000 du site : nous l'avons en effet volontairement laissée en attente de la parution du nouveau décret du Parc national. A ce stade, nous pouvons déjà tirer satisfaction du travail effectué dans un excellent climat avec tous les intervenants : exploitants et propriétaires du site, artisans en charge des travaux et responsable de l'animation. Je tiens à souligner tout particulièrement l'important chantier mené à bien par la Fédération de pêche de la Lozère, avec la participation des propriétaires et exploitants des lieux, pour restaurer l'habitat de l'écrevisse à pattes blanches. Après la pollution accidentelle du Bramont en 2009, qui a probablement décimé la population d'écrevisses en aval du pont de la RN 106 à Nozières, on ne peut que se féliciter de cette opération qui contribue à maintenir cette souche autochtone dans un des ruisseaux du

bassin versant du Tarn. Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement se poursuivent, avec notamment la réalisation d'une plaquette de découverte pour le grand public.

Enfin, il faudra bientôt dresser le bilan final de nos actions et proposer les orientations pour la seconde tranche de 3 ans prévue au Docob, en tenant compte des dispositions du nouveau décret relatives à l'extension du cœur du Parc national au site de la combe des Cades.

Allain Coubes
Le président du Copil,
adjoint au maire d'Ispagnac



© Mairie d'Ispagnac

Aménagement du ruisseau des Combettes

Des diagnostics ont permis d'identifier une population d'écrevisses à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) en marge du périmètre initialement retenu, sur le ruisseau des Combettes.

Au vu de l'enjeu de préservation de cette espèce, le comité de pilotage a décidé de proposer une extension du périmètre initial du site, d'intégrer le ruisseau et son bassin versant rapproché.

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce patrimoniale (d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats), considérée comme vulnérable. Elle est en effet très sensible aux perturbations et très exigeante en matière de qualité de l'eau et des milieux. Elle est en forte régression aux niveaux français et européen. En Lozère, elle n'est présente que sur 150 des 2 800 km de cours d'eau.

A la combe des Cades, cette population d'écrevisses vit dans un petit cours d'eau isolé du reste du réseau hydrographique par une forte pente à l'aval (cascade) qui bloque la remontée naturelle d'autres espèces. Or, il existe depuis une dizaine d'années sur le bassin du Tarn lozérien une espèce d'écrevisse exotique, l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) qui, lorsqu'elle se trouve en contact de l'écrevisse autochtone, finit par la faire disparaître. La petite population du ruisseau des Combettes, « à l'abri » de ce risque, constitue donc un enjeu fort pour la préservation de l'espèce à l'échelle du bassin.

Les diagnostics ont conclu à un état de conservation satisfaisant de ces écrevisses et de leur habitat. Le suivi de la population par dénombrement visuel permettra à terme de connaître son évolution. Ce sont sans aucun doute les pratiques agricoles menées sur le site qui ont contribué au maintien de l'espèce (ouverture du milieu, amendements raisonnés...).

Toutefois, quelques perturbations pouvant avoir une influence négative sur la population ont été recensées. Aussi le comité de pilotage a mis en place un programme d'actions pour limiter les risques de perturbation.

Ce programme, porté par la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Lozère, a été élaboré en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles du site, et avec l'appui technique et administratif du Parc national des Cévennes, de la Direction Départementale des Territoires, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la commune d'Ispagnac.

Grâce à cette collaboration, des mesures techniques concrètes et réalistes, permettant à la fois le maintien des activités agricoles et la préservation des habitats et de l'espèce, ont vu le jour.

1 — Un des risques identifiés est le manque d'eau, notamment en période estivale. Il peut conduire à des concentrations d'individus favorisant le développement de

maladies, voire à des mortalités assez importantes, les écrevisses se faisant piéger dans des trous d'eau. Pour limiter ce risque, le choix a été fait de supprimer une quinzaine de gros peupliers, arbres très gourmands en eau, et d'augmenter les abris dans le cours d'eau par la pose de blocs, limitant le stress et les risques de maladie.



Aperçu sur le ruisseau

© G. Grégoire

2 — L'autre facteur limitant concerne l'accès direct des animaux domestiques (vaches) au cours d'eau.

Il induit des risques de mortalité directe par écrasement, de détérioration d'habitats par érosion des berges, de pollution par la matière organique et de colmatage des habitats par les matières en suspension. La solution retenue a consisté en la pose de clôtures assurant la protection des berges et du cours d'eau, moyennant l'aménagement de points d'abreuvement et d'un passage à gué pour les tracteurs. Des espèces locales arbustives et arborées (saules et frênes) ont été plantées sur une partie des berges.

Objectifs : limiter le réchauffement de l'eau, diversifier les habitats et constituer une « zone tampon » entre les parcelles exploitées et le cours d'eau.



Point d'abreuvement

© G. Grégoire



Passage à gué pour tracteur

© G. Grégoire



Clôture et boutures de saules

© G. Grégoire

3 — Enfin, le diagnostic et le suivi des populations ont mis en évidence la très faible présence d'écrevisses dans le secteur amont du ruisseau, colonisé par des résineux (pins sylvestre et noir). Une expérimentation de coupe et de mise en place d'une végétation autochtone a été tentée afin de voir si les résineux constituaient un facteur limitant à la présence des écrevisses. 200 mètres de cours d'eau ont donc été dégagés par coupe, puis plantés.

Pour qu'elles soient coordonnées, ces trois actions ont nécessité beaucoup de concertation et de visites sur le terrain avec les propriétaires, les exploitants agricoles et les différents intervenants. Malgré quelques difficultés, le dialogue a permis de conduire l'opération à son terme.

Il faut maintenant poursuivre le suivi pour mesurer l'efficacité des actions réalisées et apporter, si besoin, des mesures correctives.



Ruisseau après coupe des pins

© D. Meyruels



Brulage des rémanents par les pompiers

© D. Meyruels

Cette coopération entre des acteurs locaux aux objectifs parfois divergents permettra de concrétiser de nouveaux partenariats visant à maintenir et valoriser les activités du territoire, tout en préservant le patrimoine naturel, qui souvent en dépend.

David Meyruels
Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Lozère